

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2944

18 décembre 2007

SOMMAIRE

ABB, Luxembourg Branch141278	
Anglo American Investments (China) 2 .141299	schaft AG141278
Antenor S.A	Mandorlo Investment141267
Becker & fils S.à r.l	MIP Germany Five S.àr.l141304
BPT Hansa Lux S.A141276	Mofin Holding S.A141270
Business Development S.A141309	MSCGL Finance Company S.à r.l141269
CLZ Holding S.A141289	MSREF VI Flash S.à r.l141271
C & M S. à r.l141309	MSREF VI Spirit S.à r.l141270
Compagnie de Participations Immobilières	MSRESS III Investment Management S.à
S.à r.l	r.l141271
Dechmann Communication141307	Nepsa S.A
Demostene S.A	Nerden et Fils S.à r.l
Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l 141309	Novenergia General Partner S.A 141274
Facedogs S.à r.l141295	Primet GmbH141275
Falcon II Real Estate Investments S.à r.l.	R2M Music (Lux) S.à r.l141306
141274	Rifin S.A141272
Femto Properties S.A141273	Schenck Process S.A141268
Financière Cavour S.A141273	Shaftesbury Asset Management (Luxem-
Gecofet Petroleum S.A141310	bourg) S.A141268
Gest.Ge. S.A141274	Share Link 33 S.A
Grandstand Investments S.à r.l141270	Sirio Rail S.A141308
GSS III Partners SN S.à.r.l	Slati S.A141308
GSS III Partners Wuppertal S.à.r.l 141268	Son-Export International S.A141271
H. Köhler Constructions S.à r.l141310	S-Park S.A141308
Immo Gestion S.à r.l., en abrégé IG 141275	Tarmac Investments 2141299
ING REEIF Soparfi D S.à r.l141311	Therasan Holdinggesellschaft S.A141272
Insead Holding Sàrl141269	UMZ-Unweltmanagement Zens GmbH
Intensum Luxembourg S. à r.l141301	141277
Intensum S.à r.l	Valen S.A141279
Izucar Luxembourg I S.àr.l141275	Vanille S.à.r.l
Jos. Weirich & Cie141276	Vantage Holding S.A
Langham S.A	WMK Group S.A141310
Legiex S.A141309	Xipidis S.A141267
Lion Residential Holdings S. à r. l141275	Zens & Cie141276
LUXIMMO Erste Beteiligungsgesellschaft	
AG141277	



Nepsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.251.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 novembre 2007 les résolutions suivantes ont été prises:

Acceptation de la démission des trois administrateurs-délégués et administrateurs:

Monsieur Marc Liesch, Administrateur-Délégué, Luxembourg

Madame Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg

INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A. Administrateur-Délégué, Luxembourg

Nomination de six nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

Darragh MacAnthony, Administrateur, Am Durrbach, Haus 2 Nr 235, 6390 Engelberg, Suisse.

Michael John Liggan, Administrateur, Club Financiero, Jacinto Benaventes/n, 29600 Marbella, Espagne

Dominic Pickering, Administrateur, Club Financiero, Jacinto Benaventes/n, 29600 Marbella, Espagne

Sarah O'Callaghan, Administrateur, Club Financiero, Jacinto Benaventes/n, 29600 Marbella, Espagne

Nicola Shaw, Administrateur, Club Financiero, Jacinto Benaventes/n, 29600 Marbella, Espagne

SOLERO S.A., Administrateur, 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. B 90.842

Acceptation de la démission du commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION avec siège social à 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, R.C.S. E955

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

FIDUCIAIRE FIBETRUST S.civ. 38, boulevard Napoléon I er, L-2210 Luxembourg, R.C.S. E 1.485

Transfert du siège social vers 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.

Agent Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007139733/723/31.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Nerden et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 33, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.794.

Extrait de publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2007

A comparu:

L'Associé Unique de la société à responsabilité limitée NERDEN ET FILS S.à r.l. avec siège social à L-8523 Beckerich, 33, Dikrescherstrooss, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique remercie Monsieur Paul Nerden pour son travail dévoué au sein de la société et le révoque de ses fonctions de gérant avec effet au 5 juillet 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique confirme Monsieur Jean-Claude Nerden, plafonneur-façadier, né à Ettelbruck le 17 décembre 1969, demeurant à L-8509 Redange, 19, rue de Hostert, en sa qualité de gérant unique, qui aura tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature, y compris pour constituer hypothèque ainsi que pour donner mainlevée.

Pour extrait conforme

J.-C. Nerden

Le gérant

Référence de publication: 2007139852/206/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07503. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.



Mandorlo Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.980.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 12 novembre 2007

- 1. La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par sa signature seule.

Luxemburg, le 13 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MANDORLO INVESTMENT

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007139874/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06437. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Xipidis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 97.442.

Par la présente, il appert que:

- Monsieur Mirko La Rocca,
- Monsieur Davide Murari,
- Monsieur Vincent Thill,

Ont fait part de leur démission de leur fonction d'Administrateur du Conseil d'Administration de la société XIPIDIS S.A. à compter du 15 octobre 2007.

Et que:

La société ALTER AUDIT SàRL a fait part de sa démission de sa fonction de commissaire de la société XIPIDIS S.A. à compter du 15 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007139838/202/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06632. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Vantage Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 32.555.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007139902/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.



Schenck Process S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 112.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 novembre 2007.

J.-J. Wagner Notaire

Référence de publication: 2007139719/239/12.

(070162509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.884.

Constituée par-devant M ^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 décembre 2004, acte publié au Mémorial C no 243 du 17 mars 2005, modifiée par-devant M ^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 408 du 20 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHAFTESBURY ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007139857/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06166. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

GSS III Partners SN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.892.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 101.447.

Extrait des Résolutions des associés du 22 octobre 2007

Les associés de GSS III PARTNERS SN S.à r.l.(la «Société»), ont décidé comme suit:

- * d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 26 octobre 2007:
- Thijs van Ingen;
- * de nommer le gérant suivant avec effet au 26 octobre 2007, et ce pour une durée illimitée:
- Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

J.-W. Overheul.

Référence de publication: 2007139885/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06875. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

GSS III Partners Wuppertal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 100.967.

Extrait des Résolutions des associés du 22 octobre 2007

Les associés de GSS III PARTNERS WUPPERTAL S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:



- * d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 26 octobre 2007:
- Thijs van Ingen;
- * de nommer le gérant suivant avec effet au 26 octobre 2007, et ce pour une durée illimitée:
- Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

J.-W. Overheul.

Référence de publication: 2007139886/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

MSCGL Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.975.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 26 octobre 2007

L'associé unique de MSCGL FINANCE COMPANY S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- * d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:
- Thijs van Ingen;
- * de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:
- Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

I.-W. Overheul.

Référence de publication: 2007139888/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Insead Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.659.

Extrait des résolutions de l'Associé unique qui s'est tenue le 25 octobre 2007

L'Associé unique de INSEAD HOLDING S.à r.l. (la «Société») a pris les résolutions suivantes en date du 25 octobre

- de nommer Mr James Turner ayant son adresse professionnelle au 160, Queen Victoria Street, London EC4V4QQ, United Kingdom, en qualité de gérant avec effet au 1 er novembre 2007;

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007139891/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.



Grandstand Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 22.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 124.287.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 22 octobre 2007

L'associé unique de GRANDSTAND INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- * d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:
- Thijs van Ingen, gérant de catégorie A;
- * de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:
- gérant de catégorie A: Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

I.-W. Overheul.

Référence de publication: 2007139894/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03466. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

MSREF VI Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.450.

Extrait des Résolutions des associés du 22 octobre 2007

Les associés de MSREF VI SPIRIT S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- * d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:
- Thijs van Ingen, gérant de catégorie A;
- * de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:
- gérant de catégorie A: Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J.-W. Overheul.

Référence de publication: 2007139903/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Mofin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 79.344.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139905/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06218. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.



Son-Export International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris. R.C.S. Luxembourg B 84.454.

En date du 14 novembre 2007, Maître Romain Lutgen a donné sa démission avec effet immédiat de son mandat d'administrateur.

R. Lutgen.

Référence de publication: 2007139909/268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

MSREF VI Flash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 128.463.

Extrait des Résolutions des associés du 22 octobre 2007

Les associés de MSREF VI SKYLAR S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- * d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:
- Thijs van Ingen, gérant de catégorie A;
- * de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:
- gérant de catégorie A: Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J.-W. Overheul.

Référence de publication: 2007139906/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

MSRESS III Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 737.350,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.039.

Extrait des Résolutions des associés du 22 octobre 2007

Les associés de MSREF VI INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- * d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:
- Thijs van Ingen, gérant de catégorie A;
- * de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:
- gérant de catégorie A: Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

I.-W. Overheul.

Référence de publication: 2007139907/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03563. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.



Rifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.870.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juillet 2007

Monsieur Sroka Ireneusz Jan, Monsieur Donati Régis et Monsieur De Bernardi Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Kara Mohammed est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

RIFIN S.A.

A. Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139912/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Langham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.831.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 30 octobre 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LANGHAM S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Ton Zwart, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- de nommer Cândida Gillespie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Administratrice de la société avec effet immédiat; son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

D. van der Molen

Administrateur

Référence de publication: 2007139908/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01584. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Therasan Holdinggesellschaft S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 83.491.

En date du 6 novembre 2007 le mandat d'administrateur des sociétés

- GEEVESTON VENTURES CORP., une société constituée sous la loi du Belize, ayant son siège social à Belize City, 35 A, Regent Street, et
- FIRTH LIMITED PARTNERS INC., une société constituée sous la loi du Belize, ayant son siège social à Belize City, 35 A, Regent Street,
 - a été renouvelé et expirera à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de la société de 2012.

R. Lutgen

Administrateur

Référence de publication: 2007139910/268/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05451. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.



Financière Cavour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.085.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 septembre 2007

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Savasta Gian Cristoforo et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme FINANCIERE CAVOUR S.A.
A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139913/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Femto Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.870.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 novembre 2007

Monsieur Donati Régis et Monsieur De Bernardi Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Kara Mohammed est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Vegas-Pieroni Louis, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié profession-nellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement de Madame Scheifer-Gillen Romaine, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme FEMTO PROPERTIES S.A.
A. De Bernardi / R. Donati
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139911/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Antenor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.173.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège sociale à Luxembourg, le 16 novembre 2007

La démission de Madame Romaine Scheifer-Gillen de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié profession-nellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.



Pour extrait sincère et conforme ANTENOR S.A. M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139914/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07108. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Falcon II Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 21, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 127.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007140224/242/13.

(070163235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Novenergia General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 118.571.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social a Luxembourg, le 9 octobre 2007

Décision est prise de ratifier la délibération du Conseil d'Administration du 27 mars 2007 de coopter Monsieur Viegas de Vasconcelos Antonio Jorge, ingénieur, né le 13 juin 1959 à Porto (Portugal), résidant au 43, Rua Alto do Duque, P-1400-009 Lisbonne (Portugal), comme nouvel administrateur à la place de Monsieur Rui Pedroso.

Monsieur Viegas de Vasconcelos Antonio Jorge est renommé administrateur pour une nouvelle période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme NOVENERGIA GENERAL PARTNER S.A.

A. M. de Carvalho Nunes / H. C. J. Baguenier

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139920/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Gest.Ge. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 128.072.

Dans le cadre de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 novembre 2007 à 11.00 heures au siège, il a été décidé :

- La cooptation avec effet immédiat de Monsieur Luca Antognoni, né le 13 juillet 1978 à Fano, Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Ferdinando Cavalli démissionnaire né le 26 juin 1963 à Rome (Italie) résident professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.
- La nomination de Monsieur Luca Antognoni en qualité de président du conseil d'administration avec effet immédiat. Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, après délibération, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



GEST.GE S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007139923/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06895. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Lion Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 novembre 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007140228/206/13.

(070163678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Primet GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 14, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 26.034.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

PRIMET SARL

Signature

Référence de publication: 2007139924/2741/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00411. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Immo Gestion S.à r.l., en abrégé IG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.264.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007140246/231/14.

(070163625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Izucar Luxembourg I S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Junglinster, le 27 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007140247/231/14.

(070163442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

BPT Hansa Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007140245/242/12.

(070163641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Vanille S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 52.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VANILLE S.à.r.I.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007140318/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06742. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Zens & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 21, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 92.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZENS & CIE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007140319/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06744. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Jos. Weirich & Cie., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 28, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 4.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour JOS. WEIRICH & CIE. FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007140320/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06674. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

LUXIMMO Erste Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 79.238.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 27. November 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007140255/272/12.

(070163069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Becker & fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 15, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 97.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BECKER & FILS S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007140322/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06430. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

UMZ-Unweltmanagement Zens GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf-Muertendall, Déponie Sigre.

R.C.S. Luxembourg B 44.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UMZ-UNWELTMANAGEMENT ZENS GmbH

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007140321/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06434. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Compagnie de Participations Immobilières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 120.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES S.à r.l. FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007140323/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06436. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

LUXIMMO Zweite Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 81.903.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 27. November 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007140254/272/12.

(070163075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

ABB, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3372 Leudelange, 41, Z.A. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 133.755.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une décision prise en date du 23 octobre 2007, par le conseil d'administration de la société ABB N.V. (le «Conseil d'Administration»), dont le siège social est établi à B-1930 Zaventem, 27, Hoge Wei, que l'ouverture d'une succursale de Luxembourg établie au L-3372 Leudelange, 41, Z.A. Am Bann, sous la dénomination ABB, LUXEMBOURG BRANCH a été décidée.

La succursale a comme activités:

- la fabrication, l'exploitation, la construction, la vente, la promotion et l'installation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger d'objets, de systèmes et d'appareils mécaniques, électro-mécaniques ou électroniques généralement quelconques et de tous accessoires et spécialement de ceux se rapportant à l'industrie de l'électricité et à toutes ses applications,
- l'exploitation de toute installation générale ou partielle d'éclairage public ou privé, de production et de transport de force par l'électricité, de traction électrique ou autre, de propulsion des navires, de transport des marchandises et des personnes, de distribution de force motrice,
- l'étude et la réalisation industrielle de tous les procédés généralement quelconques, de même que l'obtention de toutes concessions susceptibles de développer ou d'étendre ledit objet,
 - l'obtention, la vente et l'exploitation de tous brevets se rapportant directement ou indirectement à son industrie,
- la vente ou la location de matériel électrique ou mécanique servant à produire, conduire ou distribuer de la force ou de l'électricité. La constitution de tout groupement, syndicat, participation ou autre association quelconque avec des tiers en vue des entreprises susvisées et la prise de participation ou d'intérêts dans des projets ou entreprises existantes à créer. L'acquisition, la vente, la construction ou la prise en location de tous immeubles et usines nécessaires au fonctionnement de ses services, de même que la vente ou la location de tous ateliers et usines,
- et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, financières et commerciales ainsi que toutes opérations de consultance ou d'engineering se rattachant à l'industrie mécanique, électrique en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration a également décidé de nommer en tant que représentant permanent pour l'activité de la succursale, Monsieur Frank Caly, électricien, né le 12 octobre 1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 41, Z.A. Am Bann, L-3372 Leudelange.

Le représentant permanent est autorisé à signer les documents au nom de la succursale et à accomplir tous les actes qu'il jugera utiles, lors de la conclusion ou de l'exécution de l'objet de la succursale, de son activité et de sa fonction jusqu'à un montant de 5.000.-EUR.

Au-delà de ce montant de 5.000,-EUR, la signature conjointe du représentant permanent et d'au moins un membre du Conseil d'Administration est requise.



Il résulte des documents sociaux de la Société que les personnes suivantes ont le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice en tant que membres du Conseil d'Administration:

- Peter Smits, né le 24 octobre 1951 à Esneux (Belgique), demeurant professionnellement à Zaventem, Hoge Wei 27, B-1930:
- Alfons Goos, né le 23 novembre 1952 à Houthalen (Belgique), demeurant professionnellement à Zaventem, Hoge Wei 27, B-1930;
- Georg Brodach, né le 4 avril 1947 à Hamburg (Allemagne), demeurant professionnellement à Zaventem, Hoge Wei 27, B-1930.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007141350/1035/54.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08065. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Valen S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 133.764.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GLIDERS S.A., a company incorporated under the Laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 60.196 and with registered office at L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, here represented by Mrs Carmen Pleim, residing professionally at L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, by virtue of a proxy given under private seal during a Board Meeting held by means of Circulation Resolution dated October 3rd, 2007.

A copy of the said Board Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an «individual public limited company» (société anonyme unipersonnelle), which is hereby incorporated.

Titre I. Denomination - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Form and name. There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) under the name of VALEN S.A.

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company or as the case may be by a resolution of the sole director of the Company.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company or as the case may be by a resolution of the sole director of the Company. Where the board of directors of the Company or as the case may be the sole director of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

- 3.1. The Company is established for an unlimited period of time.
- 3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.



Art. 4. Corporate object.

- 4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.
- 4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risks, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.
- 4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Titre II. Capital - Shares

Art. 5. Share capital.

- 5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, fully paid up.
- 5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are and shall remain in registered form.
- 6.2. The register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.
 - 6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.
- 6.4. In the event of the ownership of the shares is split into bare ownership and usufructuary rights and where the Company contemplates operations affecting rights in the shares, such as increases or voluntary decreases of the share capital, issue of convertible debenture notes, amortization of the share capital and similar operations, the right to subscribe to additional shares or to consent to the voluntary decrease on the amortization or to similar operations of the capital shall revert to the bare owners. In the event of an amortization of the share capital, voting rights shall remain with the bare owners and rights to distributions shall remain to the holders of usufructuary rights.
- 6.5. Any bare owner shall pay for the additional shares subscribed to at any such increase of the share capital and become the full-unrestricted owner thereof.
- 6.6. It shall be the discretionary right of any bare owner to consent to any voluntary decrease of the share capital by voting in a shareholders' meeting.
- 6.7. In the event of a distribution of free shares by means of an increase of the number of the shares then issued and outstanding, the bare ownership of such shares shall revert to the bare owner of those existing shares to which the free shares become additional and similarly the usufructuary rights shall become attributable to the holders of the corresponding original usufructuary rights. Any distribution of free shares shall be to all classes of shares proportionally to their participation in the share capital.
- Art. 7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Titre III. General Meetings of Shareholders

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. In case there exists a only one single shareholder, the single shareholder of the Company assumes all powers conferred by the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) to the general meeting of shareholders of the Company.



- 8.2. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.
- 8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Friday of April of each year at 11 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 8.4. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.
- 8.5. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

- 9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.
 - 9.2. Each share is entitled to one vote.
- 9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.
- 9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.
- 9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.
- 9.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another shareholder as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.
- 9.7. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 9.8. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Titre IV. Management - Representation

Art. 10. Management.

- 10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. In that case, the sole member of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the Law to the board of directors. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 10.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company.
- 10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company or as the case may be until the next resolution of the sole shareholder of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

- 11.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.
- 11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.



- 11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.
- 11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.
- 11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his or her proxy.
- 11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the numbers of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.
- 11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

- 12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.
- 12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.
- **Art. 13. Powers of the board of directors of the Company.** The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles, to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.
- **Art. 14. Delegation of powers.** The board of directors of the Company is authorized to appoint a person, either director or not, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures.

- 15.1. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the general meeting of the shareholders of the Company; or (ii) as the case may be, by the single signature of the single director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.
- 15.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

Art. 16. Conflict of interests.

- 16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.
- 16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.



Titre V. Supervision

Art. 17. Statutory auditor.

- 17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Titre VI. Accounting Year - Allocation of profits

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 19. Allocation of profits.

- 19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.
- 19.2. The general meeting of shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.
- 19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company or as the case may be, the resolution of the sole shareholder of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The three thousand and one hundred shares have been subscribed as follows:

GLIDERS S.A. prenamed 31.000 shares

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

The First Annual General Meeting shall be held in 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder resolves to set at one the number of directors and further resolves:

- 1. To appoint as directors of the Company:
- Mr Dan Emanuel Levi, consultant, born in Turin (Italy) on August 29th, 1969, residing at 26, Corso Re Ummberto, I-10128 Turin;
- Mr Giovanni Levi, teacher, born in Turin (Italy) on November 19th, 1971, residing at 44, avenue Road, N65DR London, United Kingdom;
- Mrs Carmen Pleim, private employee, born in Schifflange (Luxembourg) on June 10th, 1959, with professional address in L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.



The mandate of the sole director or as the case may be of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2012.

- 2. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:
- INTERAUDIT, registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 29.501 and with registered office at L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2012.

3. To fix the address of the registered office of the company at L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

GLIDERS S.A., une société de droit Luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.196 et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, ici représentée par Madame Carmen Pleim, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir donnée sous seing privé lors d'un Conseil d'Administration tenue par Résolutions Circulaires du 3 octobre 2007

Une copie dudit Conseil d'Administration, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Titre I er . Dénomination - Siège social - objet social - Durée

Art. 1 er . Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de VALEN S.A.

Art. 2. Siège Social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société ou le cas échéant par décision du seul administrateur de la Société.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société ou le cas échéant par décision du seul administrateur de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le conseil d'administration de la Société ou le cas échéant le seul administrateur de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

- 3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.
- 3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.



- 4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) consistant en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les actions sont et resteront nominatives.
- 6.2. Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.
 - 6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.
- 6.4. Au cas où la propriété des actions est divisé entre usufruit et nue-propriété et lorsque la Société prévoit de faire des opérations affectant les droits sur les actions, telles que des augmentations ou des diminutions volontaires du capital social, des émissions d'obligation convertibles, des amortissements du capital social et autres opérations similaires, le droit de souscrire à des actions additionnelles ou de consentir à une diminution volontaire sur amortissement ou à tout autre opération similaire portant sur le capital social devra revenir au nu-propriétaire. En cas d'amortissement du capital social les droits de vote resteront aux nues-propriétaires et les droits aux dividendes reviendront aux usufruitiers.
- 6.5. Tout nu-propriétaire devra payer pour les actions additionnelles souscrites lors de cette augmentation du capital social et en obtiendra la pleine propriété.
- 6.6. Tout nu-propriétaire aura le droit discrétionnaire de consentir à une réduction volontaire du capital social en votant à une assemblée extraordinaire.
- 6.7. En cas de distribution d'actions gratuites par voie d'augmentation du nombre des actions en émission et non libérées, la nue-propriété de ces actions reviendra au nu-propriétaire des actions existantes auquel les actions gratuites s'ajouteront et pareillement l'usufruit en reviendra aux usufruitiers correspondants. Toute distribution d'actions gratuites ira à toutes les classes d'action proportionnellement à leur participation dans le capital social.
- Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actions de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Titre III. Assemblée Générales des Actionnaires

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société.

- 8.1. Dans le cas de l'existence d'un actionnaire unique, l'actionnaire unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) à l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 8.2. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.
- 8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.



- 8.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- 8.5. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

- 9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.
 - 9.2. Chaque action donne droit à une voix.
- 9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.
- 9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.
- 9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.
- 9.6. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par courriel un autre actionnaire comme mandataire.
- 9.7. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
- 9.8. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Titre IV. Administration - Représentation

Art. 10. Administration de la Société.

- 10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établie durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.
- 10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.
- 10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société.

- 11.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.
- 11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.
- 11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.



- 11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, e-mail, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.
- 11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, e-mail, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.
- 11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
- 11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.
- 11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société.

- 12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.
- 12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.
- Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.
- **Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées.

- 15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaire de la Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- 15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

- 16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.
- 16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.
- 16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.



Titre V. Surveillance

Art. 17. Commissaire aux Comptes.

- 17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou par un ou plusieurs réviseur d'entreprises. Le commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.
- 17.2. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions.

Titre VI. Exercice social - Affectation des résultats

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices.

- 19.1.11 sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.
- 19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.
- 19.3. Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

- Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires ou le cas échéant une telle décision du seul actionnaire de la Société de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).
- **Art. 21. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Souscription et paiement

Les trois mille cent actions de la Société ont été souscrites comme suit:

GLIDERS S.A., prénommée 31.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cents euros (EUR 2.000).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à un le nombre des administrateurs et décide en outre:

- 1. De nommer en tant qu'administrateurs de la Société:
- Monsieur Dan Emanuel Levi, consultant, né à Turin (Italie) le 29 août 1969, demeurant à 26, Corso Re Umberto, I-10128 Turin;
- Monsieur Giovanni Levi, professeur, né à Turin (Italie) le 19 novembre 1971, demeurant à 44, avenue Road, N65DR Londres, Royaume-Unis;
- Madame Carmen Roeser, employée privée, née à Schifflange (Luxembourg) le 10 juin 1959, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.



Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2012.

- 2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:
- INTERAUDIT, enregistrée auprès du Registre de Comerse et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501 et avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2012.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: C. Pleim, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, LAC/2007/34369. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007141386/5770/563.

(070164237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

CLZ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 133.789.

STATUTS

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme CALZEDONIA FINANZIARIA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.171, (numéro d'identité 20022203 313),

ici représentée par Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Désignation - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CLZ HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la société à son siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.



Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trois millions deux cent cinquante mille euros (3.250.000,- EUR), représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR), qui sera représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication du présent acte au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de démission ou de décès d'un administrateur, les administrateurs restants démissionneront de suite ou seront révoqués par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui procédera également à la nomination d'un nouveau conseil d'administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, sans qu'un administrateur puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

- **Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou les extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale. Il peut prêter ou emprunter a court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront-sur autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.



- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.
- **Art. 12.** La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A pour la gestion ordinaire de la société et des paiements jusqu'à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR).

Pour les paiements supérieurs à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) la société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mars à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 16.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale- les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- **Art. 17.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société au moins un mois avant l'Assemblée Générale ordinaire aux commissaires.

Art. 20. L'excédent favorable au bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives. L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Lors de la liquidation de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

Les trois mille deux cent cinquante (3.250) actions de la nouvelle société ont été souscrites par la société anonyme CALZEDONIA FINANZIARIA S.A., préqualifiée, émises avec une prime d'émission totale de cent trente-six millions deux cent quatre-vingt mille quatre cent trente-cinq euros quarante-deux cents (136.280.435,42 EUR) et libérées moyennant apport en société des actifs et passifs suivants sur base d'une situation comptable arrêtée au 15 octobre 2007, faisant partie de l'apport du patrimoine de la société anonyme CALZEDONIA FINANZIARIA S.A. dans deux nouvelles sociétés créées à savoir CLZ HOLDING S.A. et CALZEDONIA HOLDING S.A.:

I.



Les éléments immobiliers suivants:

Désignation

Dans un immeuble résidentiel dénommé Résidence LE CASTEL à Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 601/4020, lieu-dit «boulevard Grande-Duchesse Charlotte», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 08 ares 17 centiares, savoir:

- 1.- en propriété privative et exclusive:
- LOT NUMERO 007.

avec la désignation cadastrale suivante:

007 AA 81,

savoir comme partie privative une cave, sise au sous-sol;

faisant 2.252/1.000:

- LOT NUMERO 015.

avec la désignation cadastrale suivante:

015 AA 01.

savoir comme partie privative un appartement & balcons, sis au premier étage;

faisant 91,528/1,000:

- LOT NUMERO 023.

avec la désignation cadastrale suivante:

023 BU 00,

savoir comme partie privative un garage extérieur, sis derrière l'immeuble;

faisant 7,558/1.000;

2.- en copropriété et indivision forcée, correspondant aux éléments privatifs prédécrits, une quotité dans les choses communes de cent un virgule trois cent trente-huit millièmes (101,338/1.000es) indivis.

Titre de propriété

Les éléments immobiliers ci-avant désignés appartiennent à la société anonyme CALZEDONIA FINANZIARIA S.A. pour les avoir acquis suivant acte de vente en l'état futur d'achèvement reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 mars 2007, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 26 mars 2007, volume 2049, numéro 96.

П

- 34.000.000 actions représentant une participation de 34% dans le capital de CALZEDONIA HOLDING SpA, une société anonyme de droit italien avec siège social à Via Portici Umberto 15,1-37018 Malcesine (Verona), Italie;
- 98.000 actions représentant une participation de 49% dans le capital de CEP SpA, une société anonyme de droit italien avec siège social à Via Monte Baldo 20,1-37062 Dossobuono (Verona), Italie;
- une quote-part représentant une participation de 48% dans le capital de ARAL srl, une société à responsabilité limitée de droit italien avec siège social à Via G. Porzio 4 Centro Direzionale is. G2,1-80143 Naples, Italy;
- une quote-part représentant une participation de 70% dans le capital de INTINOVA d.o.o., une société à responsabilité limitée de droit croate avec siège social à Majerje, S. Radica n. 8, 42206 Petrijanec, Croatie;
- une quote-part représentant une participation de 20% dans le capital de COM-PROM d.o.o., une société à responsabilité limitée de droit croate avec siège social à Majerje, S. Radica n. 8, 42206 Petrijanec, Croatie;
- une quote-part représentant une participation de 20% dans le capital de COMPROM PLUS d.o.o., une société à responsabilité limitée de droit croate avec siège social à Cehovska 100,42000 Varazdin, Croatie;
- une quote-part représentant une participation de 69,86% dans le capital de TUBLA TEKSTIL d.o.o., une société à responsabilité limitée de droit croate avec siège social à Ulica Republike Italije n. 3,40000 Cakovec, Croatie;
- une quote-part représentant une participation de 93,82% dans le capital de YTRES d.o.o., une société à responsabilité limitée de droit croate avec siège social à Donji Kneginec, Ulica Grada Verone n. 3, 42204 Turcin, Croatie;
- une quote-part représentant une participation de 99% dans le capital de FIORANO d.o.o., une société à responsabilité limitée de droit serbe avec siège social à Staparski put bb 25000 Sombor, Serbie;
- une quote-part représentant une participation de 99% dans le capital de CALPRA s.r.o., une société à responsabilité limitée de droit tchèque avec siège social à Senovazne Namesti 992/8,110 00 Prague, République Tchèque;
- 99 parts représentant une participation de 99% dans le capital de CALZEDONIA UK LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit anglais et du Pays de Galles avec siège social au 19 Cavendish Square, Londres WIA 2AW, Royaume-Uni;



- 200 parts représentant une participation de 100% dans le capital de CALZEDONIA USA, une société de droit américain avec siège social C/O ALLSTATE CORPOMTE SERVICES CORP., 41 State Street, Suite 415, Albany, NY 12207, U.S.A.;
- 2.500 parts représentant une participation de 100% dans le capital de ALIBRENT B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais avec siège social à Tournooiveld 3, NL-2511 CX La Haye, Pays-Bas;
- 6.999.993 parts représentant une participation de 99,99% dans le capital de ALPHA APPARELS LTD., une société à responsabilité limitée de droit de Sri Lanka avec siège social à Lot 5-7, Export Processing Zone, Polgahawela, Sri Lanka;
- 6.999.993 parts représentant une participation de 99,99% dans le capital de BENJI LTD., une société à responsabilité limitée de droit de Sri Lanka avec siège social à Wellarawa Estate, Bingiriya, Sri Lanka;
- 5.999.993 parts représentant une participation de 99,99% dans le capital de OMEGA LINE LTD., une société à responsabilité limitée de droit de Sri Lanka avec siège social à Singakkuliya Road, Irabadagama, Sandalankawa, Sri Lanka;
- 6.999.993 parts représentant une participation de 99,99% dans le capital de SIRIO LTD., une société à responsabilité limitée de droit de Sri Lanka avec siège social à Kotadeniyawa Road, Katukenda Estate, Badalgama, Sri Lanka;
- 4.788 parts représentant une participation de 99,96% dans le capital de Calzpolska Sp.z.o.o., une société à responsabilité limitée de droit polonais avec siège social à ul. Chmielna 30, 00-020, Varsovie, Pologne;
- 1.181.760 parts représentant une participation de 99,99% dans le capital de FRANCHISING CALZEDONIA S.A., une société anonyme de droit espagnol avec siège social à C/ Ciencias 71-87 Modulo 7, Poligono Pedrosa, 08908 Hospitalet de Llobregat (Barcelone), Espagne;
- quote-parts représentant une participation de 99,99% dans le capital de J&J MODA ITALIANA, LDA., une société à responsabilité limitée de droit portugais avec siège social à av. Infante D. Henrique, 306 Lote 6 2 °, 1950-421 Lisbonne, Portugal;
- 670.082 parts représentant une participation de 99,49% dans le capital de M.F.H. Kft, une société à responsabilité limitée de droit hongrois avec siège social à Terez krt 11,1067 Budapest, Hongrie;
- 196 parts représentant une participation de 1% dans le capital de ZALLI s.r.l., une société à responsabilité limitée de droit bulgare avec siège social à Nicola Voinovsky 10, 53 00, Gabrovo, Bulgarie;
- une quote-part représentant une participation de 99% dans le capital de CALZEDONIA TK DIS TIKARET LIMITED SIRKETI, une société à responsabilité limitée de droit turc avec siège social à Kocamansur Sokak n. 127/5, Sisli -Istanbul, Turquie;
- un prêt au montant de EUR 2.450.000,- accordé à CALZEDONIA SpA sans date de remboursement fixée, portant intérêts à 3 mois Euribor + 1% et les intérêts accumulés y relatifs impayés;
- un prêt au montant de EUR 2.600.000,- accordé à CEP SpA sans date de remboursement fixée, portant intérêts à 3 mois Euribor + 0,5% et les intérêts accumulés y relatifs impayés;
- un prêt au montant de EUR 2.145.000,- accordé à INTINOVA d.o.o. avec échéance au 15 février 2012, portant intérêts à 6 mois Euribor + 1,25% et les intérêts accumulés y relatifs impayés;
- un prêt au montant de EUR 15.086.109,67 accordé à YTRES d.o.o. avec échéance au 31 décembre 2009, portant intérêts à 6 mois Euribor + 1,25% et les intérêts accumulés y relatifs impayés;
- un prêt au montant de EUR 5.240.000,- accordé à COMPROM PLUS d.o.o. avec échéance au 17 mai 2016, portant intérêts à 6 mois Euribor + 2% et les intérêts accumulés y relatifs impayés;
- un prêt au montant de EUR 3.190.000,- accordé à ALPHA APPARELS LIMITED avec échéance au 30 décembre 2011, portant intérêts à 6 mois EURIBOR + 1,25% et les intérêts accumulés y relatifs impayés;
- un prêt au montant de EUR 10.750.000 accordé à BENJI LIMITED avec échéance au 30 juin 2011, portant intérêts à 6 mois EURIBOR + 1,25% et les intérêts accumulés y relatifs impayés;
- un prêt au montant de GBP 3.279.900,- accordé à CALZEDONIA UK LIMITED avec échéance au 1er janvier 2010, portant intérêts à 6 mois Euribor + 1,25% et les intérêts accumulés y relatifs impayés;
- un prêt au montant de USD 200.000,- accordé à CALZEDONIA USA, Inc. avec échéance au 30 août 2010, portant intérêts à 6 mois Euribor + 0,50% et les intérêts accumulés y relatifs impayés;
- un prêt au montant de EUR 100.000,- accordé à CALZEDONIA TK DIS TIKARET LIMITED SIRKETI avec échéance au 30 août 2010, portant intérêts à 6 mois Euribor + 1,25% et les intérêts accumulés y relatifs impayés;
 - dépôts et garanties au montant de USD 43.896,-;
 - montants recevables de différentes entreprises affiliées (montants exprimés en EUR):

- CALZEDONIA UK LIMITED:	3.269,20
- CALZEDONIA TK DIS TIKARET LIMITED SIRKETI:	126.039,24
- MFH Kft:	13.762.589,46
- COM-PROM d.o.o.:	215.189, 44
- OMEGA LINE LTD:	7.484.822,51

- taxes avancées au montant de EUR 46.821,25;



- argent disponible à la banque et en liquide au montant de EUR 388.046,51;

Les dettes apportées sont:

- un prêt au montant de EUR 4.290.000,- accordé par M.F.H. kft, à rembourser au 30 juin ou au 31 décembre de chaque année moyennant préavis d'un mois, portant intérêts à 6 mois Euribor + 0,70% et les intérêts accumulés y relatifs impayés;
- un prêt au montant de EUR 5.550.000,- accordé par M.F.H. kft, à rembourser au 30 juin ou au 31 décembre de chaque année moyennant préavis d'un mois, portant intérêts à 6 mois Euribor + 0,70% et les intérêts accumulés y relatifs impayés;
- un prêt au montant de EUR 4.200.000,- accordé par M.F.H. kft, à rembourser au 30 juin ou au 31 décembre de chaque année moyennant préavis d'un mois, portant intérêts à 6 mois Euribor + 0,70% et les intérêts accumulés y relatifs impayés;
 - une provision d'impôts au montant de EUR 446.699,-;
 - divers créditeurs au montant de EUR 48.910,09.

Cet apport est évalué à cent trente-neuf millions cinq cent trente mille quatre cent trente-cinq euros quarante-deux cents (139.530.435,42 EUR).

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi le 29 octobre 2007 par le réviseur d'entreprises indépendant ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES de L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 1,750 shares of nominal value EUR 1,000.00 each (total: EUR 3,250,000.00), to be issued with total related share premium of EUR 136,280,435.42), hence total consideration amounting to EUR 139,530,435.42.»

Ledit rapport, signé ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ six mille huit cents euros, compte tenu du fait qu'il s'agit de l'apport de la totalité du patrimoine de la société anonyme CALZEDONIA FINANZIARIA S.A. dans deux sociétés luxembourgeoises en voie de création à savoir, CALZEDONIA HOLDING S.A. et CLZ HOLDING S.A., la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4-1 de la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs avec pouvoir de signature de catégorie A:

- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Paul Weidig, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 6 octobre 1944, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Administrateurs avec pouvoir de signature de catégorie B:

- Monsieur Sandro Veronesi, administrateur de sociétés, né à Ala (Italie), le 18 octobre 1959, demeurant à 1-46043 Castiglione delle Stivere, via Giacomo Leopardi 7 (Italie);
- Monsieur Marco Carletto, commercialista, né à Legnano (Italie), le 20 juillet 1959, demeurant à 1-37018 Malcesine, Via Navene Vecchia (Italie).

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.



Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2007, Relation GRE/2007/5075. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2007.

I. Seckler.

Référence de publication: 2007141406/231/322.

(070164423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Facedogs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 133.788.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrican Avenue (U.S.A.), inscrite sous le numéro CID 2003-00454418,

ici dûment représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I er . Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts et la gestion et le développement de ses participations, l'acquisition de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que le développement et la gestion de sites Internet mettant en relation des utilisateurs désireux de partager des informations personnelles relatives au domaine canin.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de FACEDOGS S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.



Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euro (20.000,- EUR), représenté par huit cents (800) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.
- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

- **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.



Souscription et Libération

Les huit cents (800) parts sociales ont été souscrites par la société CLARENCE INVESTMENTS LLC, prédésignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille deux cents euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Sont nommés gérants de la société:
- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1 ^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Alexandre Taskiran, expert comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant profession-nellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
 - 2.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of November.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), CID number 2003-00454418,

here duly represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I. Purpose - Name - Duration

- **Art. 1.** A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies and the conduct and management of said companies, as well as the purchase of real estate in Luxembourg and in foreign countries, and the development and management of networking web sites connecting users that share personal data focused on canine area.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.
- Art. 4. The corporation shall take the name of FACEDOGS S.à r.l.
- Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.



It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. Corporate capital - Shares

- **Art. 6.** The company's capital is set at twenty thousand euro (20,000.- EUR) represented by eight hundred (800) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up.
- **Art. 7.** The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates, In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.
- **Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.
- **Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

- **Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.
- **Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

- **Art. 13.** In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.
- **Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.
- Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2007.

Subscription and Payment

All the eight hundred (800) shares have been subscribed by the company CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty thousand euro (20,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.



Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

- 1.- Are appointed as managers of the company:
- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born in Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Mr Thierry Triboulot, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - 2.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2007, Relation GRE/2007/5237. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associtions.

Junglinster, le 28 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007141407/231/219.

(070164421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Anglo American Investments (China) 2, Société à responsabilité limitée, (anc. Tarmac Investments 2).

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R.C.S. Luxembourg B 107.155.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, a private limited liability company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 69.788,

here duly represented by Mrs Lynsey Blair, Assistant Company Secretary, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on November 5, 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of TARMAC INVESTMENTS 2, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107.155, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing

in Luxembourg, dated March 31, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 793 of August 8, 2005.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the same notary, dated May 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1496 of August 4, 2006.

- The Company's capital is set at twenty thousand United States Dollars (20,000.- USD), represented by four hundred (400) repurchaseable shares with a par value of fifty United States Dollars (50.- USD) each, all fully subscribed and entirely paid up.



- The agenda is worded as follows
- 1. Change of the name of the Company from TARMAC INVESTMENTS 2 to ANGLO AMERICAN INVESTMENTS (CHINA) 2.
 - 2. Subsequent amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation.
 - 3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolution:

Unique resolution

The name of the Company is changed from TARMAC INVESTMENTS 2 to ANGLO AMERICAN INVESTMENTS (CHINA) 2.

As a consequence, Article 2 of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« Art. 2. Name. The Company exists under the name of ANGLO AMERICAN INVESTMENTS (CHINA) 2.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty euro (750.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.788 ici dûment représentée par Madame Lynsey Blair, «Assistant Company Secretary», avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 5 novembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de TARMAC INVESTMENTS 2, ayant son siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.155, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 793 du 8 août 2005.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1496 du 4 août 2006.

- Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000,- USD), représenté par quatre cents (400) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (50,-USD) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
 - L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1. Changement du nom de la Société de TARMAC INVESTMENTS 2 en ANGLO AMERICAN INVESTMENTS (CHINA) 2.
 - 2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
 - 3. Divers.

L'associée unique prend ensuite la résolution suivante:

Résolution unique

Le nom de la Société est changé de TARMAC INVESTMENTS 2 en ANGLO AMERICAN INVESTMENTS (CHINA)



En conséquence, l'article 2 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Nom. La Société existe sous le nom ANGLO AMERICAN INVESTMENTS (CHINA) 2.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Blair, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2007, Relation GRE/2007/5175. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007141412/231/100.

(070164160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Intensum Luxembourg S. à r.l., Société Anonyme, (anc. Intensum S.à r.l.).

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 108.334.

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INTENSUM LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1059 du 19 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination de la Société en INTENSUM LUXEMBOURG S.à r.l.;
- 2. Transfert du siège social;
- 3. Décisions relatives aux pouvoirs des gérants, aux modalités liées à leur révocation ainsi qu'à la possibilité de distribuer des acomptes sur dividendes;
 - 4. Compte tenu des résolutions qui précèdent, refonte complète des statuts;
 - 5. Nomination de Monsieur Laurent De Buyser comme gérant et détermination de la durée de son mandat;
 - 6. Divers
- II.- En date du 22 juin 2005, Monsieur Michael Diet a cédé 33 (trente-trois) parts sociales à Monsieur Laurent De Buyser et 33 (trente-trois) parts sociales à Monsieur Stefaan Ovaere, soit soixante-six (66) parts sociales au total.

En date du 19 juillet 2007, Monsieur Stefaan Ovaere a transféré 16 (seize) parts sociales à Monsieur Michael Diet, et dix-sept (17) parts sociales à Monsieur Laurent De Buyser, soit trente-trois (33) parts sociales au total.

Suite aux transferts prédécrits, Monsieur Laurent De Buyser et Monsieur Michael Diet détiennent chacun, en date d'aujourd'hui, cinquante (50) parts sociales de la Société.



Une copie desdits transferts demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ces cessions de parts ont été effectuées avec l'accord de la Société et, pour autant que de besoin, ont été acceptées par le gérant de la Société.

III.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en INTENSUM LUXEMBOURG S.à r.l. avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide le transfert du siège social de la Société du 15, boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg au 70, Val Sainte-Croix L-1370 Luxembourg, avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts et de repréciser les pouvoirs des gérants ainsi que les modalités liées à leur révocation, tel que proposé dans le texte ci-dessous.

L'assemblée décide en outre de prévoir la possibilité pour les gérants de distribuer des acomptes sur dividendes.

Quatrième résolution

Compte tenu des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide la refonte complète des statuts de la Société et arrête le texte suivant:

- « **Art. 1** er . Il est formé par les présentes, par les comparants et par toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).
- **Art. 2.** La société a pour objet le conseil en finance, la mise en place de structures financières et toutes autres activités rattachées à la finance.

La société a également pour objet le conseil en management et la consultance en entreprise.

Elle a pour objet le conseil en organisation informatique, la mise en place de services informatiques et de tous systèmes de programmation s'y rapportant.

La société a aussi pour objet la conception et l'installation de sites et de logiciels informatiques ainsi que toutes autres activités rattachées à l'informatique.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de INTENSUM LUXEMBOURG S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.



Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée des associés uniquement pour causes légitimes et moyennant l'accord unanime des associés.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du ou des gérants.

Les gérants pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires adhoc.

Ils détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature d'un gérant.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions statutaires.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sous réserve de toutes autres dispositions statutaires.

- Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Seul les gérants sont compétents pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- 2. Il est établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
- 3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles a cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

- **Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915, tel que modifiée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée illimitée Monsieur Laurent De Buyser né le 14 décembre 1976 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 70, Val Sainte-Croix, L-1370 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

En sa qualité de gérant, Monsieur Laurent De Buyser aura le pouvoir d'agir seul conformément à l'article 12 des statuts.



Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ mille six cent cinquante (1.650,-EUR) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, LAC/2007/28190. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007141399/5770/157.

(070163893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

MIP Germany Five S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.814.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MIF HOLDINGS S.àr.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.664, (the Sole Shareholder), hereby represented by Ms Carina Braga, private employee, residing professionally in 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 18 October 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the holder of the proxy of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated MIP GERMANY FIVE S.àr.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Joseph Elvinger, dated 21 August 2007, not yet published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 131.814 (the Company).

The Sole Shareholder, represented as stated above, acknowledges that the present extraordinary general meeting isregularly constituted and that consequently, the Sole Shareholder may validly deliberate on the below and take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 14 paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company, in order to have now the following wording in its English version:

« Art. 14.

14.2 The Company shall enter into a Genussrecht agreement with the Partnership pursuant to which the Company will issue a Genussrecht to the Partnership. According the Genussrecht agreement, the Genussrecht or parts thereof may only be transferred by the Partnership to third parties with the consent of the Company. Such consent may only be given if the new Genussrecht holder is not an individual and only, if after the transfer the total number of Genussrecht holders amounts to not more than 10.»

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 6 paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company, in order to have now the following wording in its English version:

«6.3 Shares are transferable only with the consent of the Company. Such consent may only be given if the new shareholder is not an individual and only, if after the transfer the total number of shareholders amounts to not more than 10.



A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing, by means of its proxy, signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MIF HOLDINGS S.àr.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 118.664, (l'Associé Unique), ici représentée par Mme Carina Braga, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeura annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée MIP GERMANY FIVE S.àr.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal, constituée selon acte du notaire Maître Joseph Elvinger du 21 août 2007, pas encore publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131.814 (la Société).

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et que par conséquent, l'Associé Unique peut valablement délibérer sur ce qui suit et prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 paragraphe 2 des statuts de la Société, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante dans sa version française:

« Art. 14.

14.2 La Société signera un contrat portant création d'un Genussrecht avec le Partnership en vertu duquel la Société émettra un Genussrecht en faveur du Partnership. Conformément à ce contrat, le Genussrecht ne pourra être transféré que par le Partnership à des tiers avec l'accord de la Société. Cet accord ne sera donné que si le nouveau détenteur du Genussrecht n'est pas une personne physique et seulement si, après le transfert, le nombre total de détenteurs de Genussrecht n'est pas supérieur à 10.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 paragraphe 3 des statuts de la Société, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante dans sa version française:

«6.3 Les parts sociales ne sont transmissibles qu'avec le consentement de la Société. Cet accord ne peut être donné que si le nouvel associé n'est pas une personne physique et si, après le transfert, le nombre total d'associés n'est pas supérieur à 10.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Braga, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, LAC/2007/33545. — Reçu 12 euros.

Le receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007141396/5770/107.

(070163913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

R2M Music (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.534.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., a limited partnership incorporated in the State of Delaware with registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, U.S.A., with principal place of business at 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, U.S.A. (the Sole Partner), hereby represented by Lorenzo Patrassi, residing profesionnally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York (U.S.A.) on 19th October, 2007.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- I.- D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., prenamed, is the sole partner of R2M MUSIC (LUX) S.à r.I., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx, then residing in Mersch, dated December 5th, 2005 published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 493 dated March 8th, 2006 and having its registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.534 (the Company).
 - II.- The agenda of the meeting is as follows:
 - 1) Cancellation of article 10 of the Articles of Association and renumbering of the Articles 11 to 18;
 - 2) Miscellaneous
 - III.- The partners have taken the following resolution:

First resolution

The General Meeting resolves to cancel the article 10 of the Articles of Association of the Company.

Second resolution

The General Meeting decides to renumber the articles 11 to 18 of the Articles of Association referring to the cancellation of article 10.

The former article 11 will be the new article 10 and so on.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.



Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, LP., une limited partnership constiutée dans l'Etat du Delaware, ayant son siege social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, U.S.A., avec bureau principal au 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, U.S.A., (ci-après l'Associé Unique), ici représentée par Lorenzo Patrassi, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York (États-Unis d'Amérique) le 19 octobre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., prénommée, est la seule associée de R2M MUSIC (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée du droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, alors de résidenc à Mersch, en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 493 du 8 mars 2006, ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 112.534 (la Société).
 - II.- La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:
 - 1) Suppression de l'article 10 des statuts et renumérotation des articles 11 à 18;
 - 2) Divers.
 - III.- Les associés ont pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer l'article 10 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de renuméroter les articles 11 à 18 des statuts de la Société suite à la suppression de l'article 10.

L'ancien article 11 devient le nouvel article 10 et ainsi de suite.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: L. Patrassi et M. Schaeffer.

Enregistré à 31 octobre 2007. LAC/2007/33550. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007141394/5770/81.

(070164411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Dechmann Communication, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 121.217.

Constituée par-devant M ^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Bonnevoie, en date du 27 octobre 2006, acte publié au Mémorial C no 2344 du 15 décembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour DECHMANN COMMUNICATION S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007140568/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06250. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

S-Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.984.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Pour S-PARK S.A.

Signature

Référence de publication: 2007140565/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05441. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Slati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.758.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Pour SLATI S.A.

Signature

Référence de publication: 2007140564/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05447. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Sirio Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.631.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Pour SIRIO RAIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007140563/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05449. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Demostene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.133.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.-O. Wurth.

Référence de publication: 2007140494/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07709C. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Business Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 74.712.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007140570/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06650. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

C & M S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Hesperange, 468, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 87.792.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007140571/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.568.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007140572/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06654. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Legiex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.246.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

P.-O. Wurth.

Référence de publication: 2007140490/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07729. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Gecofet Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.938.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Pour GECOFET PETROLEUM S.A.

Signature

Référence de publication: 2007140562/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05454. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Share Link 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.972.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Pour SHARE LINK 33 S.A.

Signature

Référence de publication: 2007140561/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02133B. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

WMK Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.354.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Pour W.M.K. GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007140566/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05438. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

H. Köhler Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 37.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour H. KÖHLER CONSTRUCTIONS S.à r.l. FIDUCIAIRE DES PME S.A. Signatures

Référence de publication: 2007140327/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06587. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

ING REEIF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 107.936.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of July.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap), governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkkade, registered at the Kamer van Koophandel Haaglanden, under the number 27272545, duly represented by its general partner ING REEIF MANAGEMENT B.V., (beherend vennot), a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkkade, hereby represented by Mr Raymond Thill, prenamed, by virtue of a proxy given in The Hague, on July 10, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND C.V. is the sole partner of ING REEIF SOPARFI D S.à r.l., an limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Alphonse Lentz, residing in Remich, on May 2nd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 953 dated September 28tht, 2005.

The capital of the company is fixed twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) represented by one hundred twenty-four (124) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred and five thousand euro (105,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) to one hundred and seventeen thousand four hundred euro (117,400.- EUR), by issuing one thousand fifty (1,050) new parts with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing sole partner declares to subscribe the one thousand fifty (1,050) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of one hundred and five thousand euro (105,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at one hundred and seventeen thousand four hundred euro (117,400.- EUR) represented by one thousand one hundred and seventy-four (1.174) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.



Suit la version française:

L'an deux mille sept, le douze juillet,

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND C.V., une société de droit néerlandais (commanditaire vennootschap), avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, inscrite à la Kamer van Koophandel Haaglanden sous le numéro 27272545, dûment représentée par son associée commanditée (beherend vennoot) ING REEIF MANA-GEMENT B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, ici représentée par Monsieur Raymond Thill, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à La Haye, le 10 juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND EUROPE C.V. est la seule associée de la société à responsabilité limitée ING REEIF SOPARFI D S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 953 du 28 septembre 2005.

Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent et cinq mille euros (105.000,-EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) à cent dix-sept mille quatre cents euros (117.400,- EUR), par l'émission de mille cinquante (1.050) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les mille cinquante (1.050) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cent et cinq mille euros (105.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent dix-sept mille quatre cents euros (117.400,- EUR) représenté par mille cent soixante-quatorze (1.174) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, LAC/2007/18657. — Reçu 1.050 euros.

Le receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007141395/5770/94.

(070163880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck